



SÉCURITÉ SANTÉ

Prestations ⁽¹⁾ applicables en France Métropolitaine du 01/01/2011 au 31/12/2011

(CONTRAT RESPONSABLE EN APPLICATION DE LA LOI N°2004-810 du 13 AOÛT 2004) - Hors parcours de soins, la majoration du ticket modérateur et la franchise de 8 € ainsi que les franchises sur les boîtes de médicaments, les actes paramédicaux et les transports sanitaires prévues à l'art. L 322-2 du code de la sécurité sociale ne sont pas pris en charge conformément au décret 2005-1226 du 29 septembre 2005.

Tous Régimes Sociaux

S1

S2

HOSPITALISATION

		S1	S2
Frais de séjour	Etablissements conventionnés	Frais réels	Frais réels
	Etablissements non conventionnés	100%	125%
Honoraires - actes de chirurgie	Etablissements conventionnés ou non	100%	125%
Chambre particulière Maladie, Chirurgie (maternité exclue)	Sans limite de durée	-	45€/Jour
Rééducation, réadaptation fonctionnelle, maisons de convalescence ou de repos	30 j. par année civile et par bénéficiaire	-	45€/Jour
Forfait journalier hospitalier Maladie, Chirurgie	Sans limite de durée	Frais réels	Frais réels
Rééducation, réadaptation fonctionnelle, maisons de convalescence, de repos, de diététique, de moyens séjours, de gériatrie, d'enfants, cures de désintoxication, psychiatrie, neuropsychiatrie	30 j. par année civile et par bénéficiaire	-	Frais réels
Frais de transport (si acceptés par le Régime Obligatoire)		100%	100%

En cas d'hospitalisation imprévue, votre **GARANTIE ASSISTANCE (*)** peut organiser votre **transfert en ambulance**, la **présence d'un proche à votre chevet**, la **garde de vos animaux domestiques**, vous faire bénéficier d'une **aide à domicile**, prendre en charge la location d'un **téléviseur à l'hôpital**...

POUR VOS ENFANTS : votre **GARANTIE ASSISTANCE** peut organiser la **prise en charge de vos enfants** si vous venez à être hospitalisé(e) de façon imprévue. Elle peut aussi prévoir un **soutien scolaire** si votre enfant est immobilisé pour une durée de plus de 10 jours à votre domicile ou encore la **prise en charge de votre enfant en cas d'arrêt de travail de la NOUNOU** pour problème de santé imprévu.

MÉDECINE

Consultations - Visites	100%	100%
Majoration pour frais de déplacement, actes de nuits ou le dimanche, soins d'urgence	100%	100%
Pharmacie Médicaments toutes vignettes, homéopathie (remboursable par le Régime Obligatoire) - appareillage exclu	100%	100%
Auxiliaires médicaux	100%	100%
Analyses, radios, travaux de laboratoire	100%	100%
Actes de spécialités (ATM)	100%	100%
Actes de Prévention (pris en charge par le Régime Obligatoire) Vaccinations suivantes : diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, hépatite B, BCG, rubéole, Haemophilus, pneumocoques. Scellement des sillons sur les 1 ^{ère} et 2 ^e molaires, détartage une fois par an, bilan du langage oral ou écrit avant 14 ans, dépistage de l'hépatite B, dépistage des troubles de l'audition chez les personnes âgées de plus de 50 ans, ostéodensitométrie pour les femmes de plus de 50 ans	100%	100%
Vaccin contre la grippe (non couvert par le Régime Obligatoire)	Frais réels	Frais réels

En l'absence de votre médecin traitant, votre **GARANTIE ASSISTANCE** peut organiser le **passage d'un autre médecin à votre domicile**. Elle peut aussi vous aider à **rechercher une infirmière** ou tout autre intervenant paramédical, et organiser la **livraison à votre domicile des médicaments** indispensables à votre traitement.

Vous souhaitez arrêter de fumer ? Votre **GARANTIE ASSISTANCE** met à votre disposition un service «**Coaching Tabac**».

